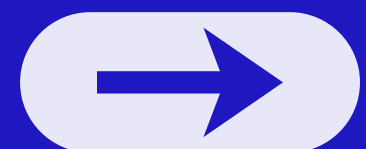


PROCURATION



Je suis absent(e) les **15 et 22 MARS**, je vote quand même

Il existe **une solution simple** :
LA PROCURATION.



Le principe

Vous choisissez une **personne de confiance** pour aller voter à votre place le jour du scrutin.

Votre voix compte, même si vous êtes absent !

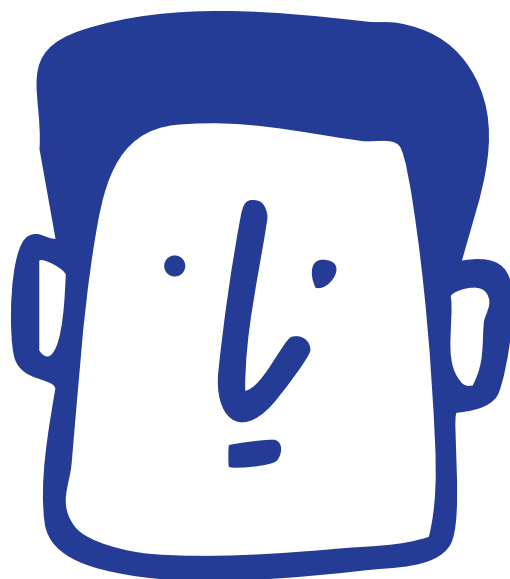
À quel moment faire la démarche ?

Le plus tôt possible ! jusqu'à la veille du scrutin.

Qui peut vous représenter ?

- Un électeur inscrit sur une liste électorale en France
- Même s'il est inscrit dans une autre commune
- Il votera dans votre bureau de vote, pour vous





1.

choisissez votre mandataire

Demandez-lui :

- soit son **numéro d'électeur** et sa **date de naissance**
- soit ses **informations d'état civil** et sa **commune de vote**





2.

faites la demande

Effectuez votre **demande de procuration en ligne**, simplement et rapidement.





3.

validez votre procuration

Rendez-vous au **commissariat**, à la **gendarmerie** ou au **consulat** pour faire **vérifier votre identité** et **valider votre procuration**.

Si vous avez une **identité numérique certifiée**, pas besoin de vous déplacer !





4.

recevez la confirmation

Vous serez informé(e) par email dès que votre procuration est validée.





5.

besoin d'aide pour trouver un mandataire ?

Vous souhaitez **voter pour la liste Unis, Changeons de cap** menée par **Philippe Mercier**, mais vous n'avez pas encore de mandataire ?

L'équipe peut vous aider à en trouver un.

N'hésitez pas à nous contacter : le mail et le numéro de téléphone sont indiqués en description.

